



## FICHE D'INSCRIPTION

### École Municipale des Sports

Nom de l'enfant.....Prénom.....

Date de naissance.....Genre : Féminin  / Masculin

Assurance extrascolaire ou responsabilité civile

Nom de la police : .....

N° de la police : .....

Adresse de la famille:.....

.....



: .....

Email : .....

Je soussigné(e) Nom prénom .....

Responsable légal : Parent  Tuteur

J'autorise le responsable de l'école municipale des sports à faire toute intervention nécessaire à l'état de santé de mon enfant

#### Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant :

Nom et prénom :

Lien de parenté :

Nom et prénom :

Lien de parenté :

Bergerac le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

# Règlement Intérieur de l'École municipale des sports

## I L'école municipale des sports des 6-11 ans (EMS) :

L'école municipale des sports destinée aux enfants âgés de 6 à 11 ans et scolarisés en élémentaire participe à la mise en œuvre de la politique sportive de la ville de Bergerac par son projet éducatif qui vise à :

- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et favoriser l'intégration dans les structures locales municipales et associatives en favorisant la mixité sociale, l'ouverture à toutes les formes de cultures.
- Permettre à chacun de développer ses potentialités et prévenir l'exclusion.
- Permettre à chacun de devenir un citoyen autonome, solidaire et responsable en le laissant s'exprimer et en s'adaptant à son âge et à ses capacités.

## 1 Conditions d'accès

L'accès à l'école municipale des sports est ouvert à tous les enfants scolarisés en élémentaire (CP à CM2) sous réserve de places disponibles.

L'inscription à ces opérations sportives est annuelle ou semestrielle et implique l'engagement de l'adhérent sur la période choisie.

Les inscriptions s'effectueront auprès du référent sous réserve de places disponibles dont le nombre dépendra de l'encadrement.

## Modalités d'Organisation

### 2.1 Organisation

L'école municipale des sports fonctionne les mercredis après midi pendant la période scolaire dans les équipements sportifs.

L'encadrement des activités est assuré par des éducateurs sportifs, tous titulaires d'un brevet d'État et/ou agents titulaires de la fonction publique territoriale.

L'organisation est susceptible d'être modifiée tous les ans.

La capacité d'accueil est définie chaque année par le service en fonction de son projet. La ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité pour des problèmes de sécurité ou des questions d'intérêt général ou de faisabilité.



## 2-2 Modalités d'inscription

Un dossier d'inscription, valable pour une année scolaire, doit être renseigné au préalable. Il comprend :

- La fiche sanitaire et la photocopie du carnet de vaccinations (pour les mineurs)
- Le certificat médical
- La fiche de renseignements
- L'attestation d'assurance
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une photographie d'identité récente
- Autorisation de droit à l'image
- Demande de consentement Utilisation des Données
- Le paiement

Aucune information concernant les familles ne sera divulguée, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tout changement de situation en cours d'année scolaire doit être signalé dans les meilleurs délais au service des sports de la Ville de Bergerac.

L'inscription ne sera définitive qu'après avoir fourni le dossier complet.

## 2-3 Facturation et tarifs

Les tarifs des différentes activités sont fixés chaque année par décision avec un critère de territorialité (Bergerac, Hors Bergerac).

Les deux premières séances sont considérées comme période d'essai et sont gratuites (sauf pour les stages sportifs).

Aucun remboursement n'est prévu après validation de l'inscription.

## 2-4 Annulation

Pour des raisons de bonne gestion, aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone. Dans tous les cas, il est impératif de prévenir 48 h à l'avance

# 3 Responsabilités de l'encadrement

## 3-1 Sécurité

### Les intervenants:

-La ville de Bergerac est garante de la sécurité, du bon déroulement et de l'organisation de l'école municipale des sports et est responsable de l'équipe des éducateurs sportifs.

-Le responsable des sports, le coordinateur et les éducateurs sportifs sont responsables de la sécurité du public inscrit aux opérations sportives.

Les éducateurs sportifs ont pour mission d'animer les séances sportives.

## Sécurité des équipements sportifs

Les équipements sportifs municipaux sont réputés satisfaire aux exigences de sécurité conformément aux normes de sécurité en vigueur.

### 3-2 Les personnes habilitées à récupérer les enfants

Lors de l'inscription, une liste des personnes habilitées à venir chercher les enfants sera demandée. Les responsables légaux ou les personnes habilitées pourront venir chercher leur enfant uniquement à la fin de la séance.

Ils peuvent autoriser par écrit et préalablement des tiers à prendre en charge l'enfant à la sortie de l'école des sports, munis de leur pièce d'identité. A défaut, le personnel municipal ne laissera pas partir l'enfant, même exceptionnellement.

Une décharge parentale est à fournir dans le cas où l'enfant est autorisé à rentrer seul et par ses propres moyens : une autorisation écrite et signée des responsables légaux de l'enfant doit préciser les jours et heures de départ seul du mineur.

Les responsables légaux sont seuls responsables de leur enfant en dehors des horaires de fonctionnement à partir du moment où l'enfant leur a été remis.

En cas d'absence d'un enfant, les parents seront tenus d'en informer le service des sports avant le début de l'activité.

Tout départ exceptionnel avant la fin d'une séance doit être signalé au coordinateur de l'école municipale des sports.

Les responsables légaux s'engagent, pour le bien-être de leur enfant, à communiquer aux services municipaux tout changement intervenu depuis l'inscription concernant leur situation ou celle de l'enfant (nouvelle adresse, N° de téléphone de l'employeur, problèmes de garde, maladie grave ou contagieuse, etc.) par écrit.

## 4 Assurances et engagement

Lors de l'inscription, il est demandé de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

La ville couvre les risques liés à l'organisation du service.

Aucun recours ne peut être exercé contre la ville pour les objets personnels dérobés ou égarés dans les établissements. C'est pourquoi il est fortement déconseillé d'apporter de l'argent ou des objets de valeur.

Tous les objets susceptibles d'être dangereux sont interdits.

Tout participant aux opérations sports doit respecter les règles de vie suivantes :

- respect des équipes d'éducateurs sportifs ;
- respect des autres adhérents ;
- respect des règles de fonctionnement de l'opération sports ;
- respect des horaires des activités ;
- respect des locaux et du matériel mis à sa disposition ;
- l'adhérent doit assister aux séances dans une tenue adaptée à la pratique de l'activité,(chaussures de sport propres, survêtement, tee-shirt..).

## 5 Santé et Hygiène

### 5.1 Santé, Hygiène

Les enfants ne seront pas autorisés à s'auto-médicamenter sans une information écrite préalable faite au coordinateur de l'opération sports.

Le cas échéant, les responsables du dispositif seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'enfant : appel des services compétents (SAMU, pompiers..), procédures d'urgence. Les familles ou responsables des enfants seront immédiatement prévenus.

### 5.2 Allergies et dispositions particulières

Lors de l'inscription à l'école municipale des sports les responsables légaux devront signaler dans le «dossier famille» toute allergie alimentaire.

Un dossier de demande de projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) sera alors envoyé aux responsables légaux. ( maladie, allergie...).

Renseigné par le médecin traitant, ce dossier devra être retourné aux services municipaux.

Le P.A.I. alimentaire précisera les modalités de prise du goûter par l'enfant.

---

Je soussigné (e).....

tuteur ou parent de l'enfant .....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

A Bergerac, le

signature précédée de la mention « lu et approuvée »

## Demande d'autorisation parentale

Je soussigné(e).....agissant en qualité de titulaire de  
l'autorité parentale, autorise mon enfant ..... à se rendre  
sur la plaine des jeux de PICQUECAILLOUX par la voie verte, accompagné par des  
éducateurs sportifs de la Ville de BERGERAC, afin d'y pratiquer des activités de plein air.

Ce certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bergerac

Le

Signature

## **Autorisation de droit à l'image et/ou la voix pour un(e) mineur(e)**

Je soussigné(e), (nom du parent / tuteur légal)

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Autorise, à titre gratuit le service Initiatives Sportives Solidaires et Citoyennes de la Ville de Bergerac

- à photographier, filmer et/ou enregistrer \_\_\_\_\_ (Nom de l'enfant)

- à effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif.

- à publier ces images/voix pour les expositions relatives aux activités de la structure, plaquette, affiche, site internet de la ville de Bergerac, presse locale.

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à la Mairie de Bergerac –  
Rue Neuve d'Argenson – 24100 BERGERAC

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentantes et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétente à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à

Le

Signature :

## **Demande de Consentement Utilisation des Données Personnelles Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Le service Initiatives Sportives Solidaires et Citoyennes est le responsable du traitement des données collectées dans le cadre de ce dossier d'inscription. Les données personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, par connexion à un service en ligne, par renseignement d'un formulaire ou par tout autre moyen, sont strictement confidentielles et destinées au traitement de vos demandes par le service.

Elles ne sont transmises à aucun tiers, ni à titre onéreux, ni à titre gratuit et restent sur le territoire de l'Union Européenne. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits, sur simple justification de votre identité, en vous adressant : · Par courrier à Mairie de Bergerac– Rue neuve d'Argenson- 24100 BERGERAC ·

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en vous adressant à la CNIL.

Je soussigné(e),

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Tél :** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

RECONNAIT avoir été informé par le service Initiatives Sportives Solidaires et Citoyennes de la Ville de Bergerac que les données personnelles recueillies me concernant ne seront utilisées que pour mener à bien mes demandes.

ACCEPTTE que les données personnelles fournies soient utilisées et conservées selon la réglementation, dans ce cadre.

Fait à

Le

Signature :



**ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

<b>Tarifification des nouvelles inscriptions</b>		
	<b>Tarif annuel</b>	<b>Tarif à la période</b>
<b>Résident à Bergerac</b>	41,91 euros	21,16 euros
<b>Résident à l'extérieur</b>	47,15 euros	23,81 euros

Périodes : septembre à janvier / janvier à juillet

*Tenue de sports obligatoire , prévoir un goûter et une bouteille d'eau*

<b>Quand ?</b>	<b>Les mercredis de septembre à juillet de 14h30 à 16h30 - accueil de 14h00 à 17h00 (dernier délai)</b>
<b>Pour qui ?</b>	<b>Enfants de 6 ans (<u>révolus</u>) à 11 ans scolarisés en primaire à Bergerac</b>
<b>Où ?</b>	<b>Au Gymnase Louis Aragon à Bergerac</b>

<b><u>Période 1</u></b> du 22/09/21 au 22/10/21	<b><u>Période 2</u></b> du 10/11/21 au 15/12/21	<b><u>Période 3</u></b> du 05/01/22 au 9/02/22	<b><u>Période 4</u></b> du 02/03/22 au 13/04/22	<b><u>Période 5</u></b> du 04/05/22 au 6/07/22
Rentrée à vacances de Toussaint	Vacances de Toussaint à vacances de Noël	vacances de Noël à vacances d'hiver	vacances d'hiver à vacances de Pâques	vacances de Pâques à fin scolaire
Découverte	Escalade - Motricité Jeux de raquettes	Sports Collectifs Jeux athlétiques	Jeux d'opposition Gymnastique	Vélo Jeux d'orientation

## FICHE SANITAIRE 2022 / 2023

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : - F - M

Nom du Médecin Traitant : .....

Téléphone.....

N° Sécurité Sociale : .....

Régime général     Régime Agricole (MSA)     Régime Social des indépendants (RSI)     Autre  
(.....)

### VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DU DERNIER RAPPEL	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
Poliovérite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT nolio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq				BCG	

*Votre enfant n'est pas vacciné : joindre un certificat médical en cas de contre-indication à la vaccination*

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

	OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON
RUBÉOLE			RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ			OTITE		
VARICELLE			SCARLATINE			ROUGEOLE		
ANGINE			COQUELUCHE			OREILLONS		

L'enfant fait-il l'objet d'une allergie : oui - non -

Si oui : Quelle allergie ? ..... Conduite à tenir :

.....

Indiquer ci-après **LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (maladie, accident... ) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

**RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS** (lunettes, lentilles, appareil auditives, prothèse dentaires,...)

.....

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) de

l'enfant....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des activités à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

**Date :**

**Signature**